

**NOTE D'INFORMATION SUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISES (PAI)  
à l'attention des familles d'élèves présentant un problème de santé**

Madame, Monsieur,

En cas de problème de santé nécessitant des médicaments d'urgence et / ou des aménagements, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé en début d'année scolaire.

Ce PAI, à l'initiative des parents, permet de répondre de façon efficace et coordonnée à l'urgence selon les recommandations des professionnels de santé qui suivent votre enfant.

Le PAI est valable l'année scolaire. Cette démarche est donc à renouveler à chaque rentrée.

Les élèves ne sont pas autorisés à être en possession de médicaments.

***Si vous souhaitez la mise en place d'un PAI pour votre enfant, je vous demande de prendre contact avec l'infirmière du collège « à la demande des familles » dès le mois de juin, pour préparer la prochaine rentrée. Les PAI sont mis en place***

En fonction de la situation, l'infirmier(ère) vous remettra le formulaire PAI à renseigner et à faire compléter, et signer par votre médecin traitant.

Ce document accompagné de l'ordonnance et du traitement devront être transmis à l'établissement dès la rentrée.

Dans les situations complexes, le médecin de l'éducation nationale prendra en charge le PAI à l'aide de l'ordonnance de votre médecin traitant que vous transmettez à l'infirmier(ère) dès la rentrée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale,

E. AUZAS MOTA



# FICHE D'URGENCE

## À L'ATTENTION DES PARENTS

À remplir par toutes les familles

NOM de l'élève..... Prénoms :.....  
Qualité : Ext  DP  Int   
Classe : ..... Date de naissance : .....

N° de sécurité Sociale de l'élève ...../...../...../...../...../.....

N° ☎ et adresse de l'assurance scolaire : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

Courriel parents :.....

⇒ **En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.**

1. ☎ domicile parents : .....
2. ☎ domicile père : ..... travail : ..... Portable : .....
3. ☎ domicile mère : ..... travail : ..... Portable : .....
4. Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:

5. Nom, adresse et ☎ du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

*Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'école ou de l'établissement.*

- ✓ En cas de maladie chronique nécessitant un traitement pendant le temps scolaire, **veuillez informer le médecin scolaire et/ou l'infirmière, joindre l'ordonnance, le protocole d'urgence sous pli cacheté, et les médicaments.**
- ✓ **Les PAI sont fait « A LA DEMANDE DES FAMILLES » ils seront réalisés par le service médical le plus rapidement possible dès que les documents (traitement, ordonnance, document PAI rempli) auront été fournis par les familles au service médical.**

- Projet d'Accueil Individualisé : nouveau PAI (Voir les informations sur le PAI au dos de cette feuille)
- PAI à renouveler (contacter l'infirmier(ère))

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....

⇒ **En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.**

Date : \_\_\_\_\_

**Signatures** : des parents ou du responsable légal